

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal en date du 10 OCTOBRE 2020

✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme, M. RAVISSE Philippe.

✓ Date des convocations : 02/10/2020

✓ Secrétaire : Mme Sophie CANNARD

➤ APPROBATION à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 29/09/2020

DÉFENSE INCENDIE : M. le Maire rappelle aux élus qu'il est nécessaire d'installer une citerne souple « route de St Nizier / le Grand Champ » et de curer la mare de M. et Mme NIGIL « route de la Basse Chanée » afin de la répertorier en réserve incendie. Il expose aux élus que la préfecture, dans un courrier du mois de septembre, a ouvert de nouvelles catégories éligibles à la DETR, dont la défense incendie. Comme ce projet d'investissement était inscrit au budget 2020, des devis ont été demandés afin de pouvoir déposer un dossier avant le 15/10/2020.

M. le Maire présente les devis détaillés (acquisition terrain, citerne souple, terrassement, aménagement, clôture...) ainsi que le plan de financement.

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres	Autofinancement	6 577.93 €	
DETR 2020		6 577.93 €	50 % (prévision)
TOTAL HT		13 155.86 €	

Il est précisé, que tous les plans et devis ont été transmis au SDIS qui a émis un avis favorable pour les 2 projets (condition obligatoire pour le dossier DETR).

- Les élus valident le plan de financement ci-dessus avec un taux DETR égal à 50 %.
- Mrs Mickaël Grange et Paul Chagnard se chargent de négocier le prix d'achat du terrain (la partie actuellement en acacias) auprès de M. Sandelion, au prix de 0.20 € le m2. La négociation peut monter à 0.30 € le m2 si nécessaire.
- La date de début des travaux est programmée au 01/01/2021.

VIDÉO/RÉTROPROJECTEUR : Des devis ont été demandés à Alt informatique (439.00 € TTC pour le modèle ACER et 569.00 € TTC pour le modèle EPSON). M. Pallegoix informe le conseil municipal que les vidéo/rétroprojecteurs utilisés par les enseignants du SIVOS ne leur donnent pas entière satisfaction, et qu'il sera peut-être nécessaire de les changer. Il propose de surseoir à cette décision, dans l'éventualité où ils pourraient être redistribués aux communes membres.

- Les élus donnent leur accord car il n'y a pas urgence.

COMPOSITION « COMMISSION ÉLECTORALE » : Cette commission est chargée de contrôler les inscriptions et les radiations sur la liste électorale. Elle est composée d'un conseiller municipal (dans l'ordre du tableau après le Maire et les adjoints), d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal.

- Des noms ont été proposés et la composition finale de cette commission sera communiquée lors d'une prochaine réunion.

DIVERS :

- Elagage : un courrier sera adressé à certains propriétaires afin qu'ils élaguent les branches et les arbres qui penchent beaucoup sur la voirie communale, et qui présentent un danger lors des épisodes de vents violents.
- La CA3B a programmé un rendez-vous lundi 19/10/2020 à 15 h 30, devant la mairie, pour déterminer l'emplacement du poteau définitif « transport à la demande ». Mrs Stéphane Soleilhac et Marcel Lale-Démoz seront présents.
- M. Marcel Lale-Démoz est allé chercher les matériaux à Castorama pour monter la cloison séparative sur la terrasse de l'ancien presbytère.
- M. Mickaël Grange demande s'il serait possible d'avoir la liste des classards en 1 et 6 pour la commune de Courtes : OK dans le respect du RGPD.
- M. Paul Chagnard demande si la commune a reçu la subvention relative au « diagnostic de l'assainissement collectif » : NON car c'est la CA3B qui va l'encaisser suite au transfert de compétences au 01/01/2019.

Le Maire,
T. PALLEGOIX

